

COMPTE RENDU DES DECISIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014

1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

- émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Christophe GEORG au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2014.

3. AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAF

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement – contrat enfance et jeunesse qui permettra de bénéficier de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej) versée par la Caisse d'Allocations Familiales, pour une durée de 4 ans (2014 à 2017).

4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE POUR LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- autorise à l'unanimité, le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin pour assurer la mise en place et la gestion des Nouvelles Activités Péri-éducatives, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 août 2015.

5. NOUVELLES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le versement de la subvention complémentaire suivante à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin, dans le cadre de la participation aux Nouvelles Activités Péri-éducatives, lors des deux premiers cycles de l'année scolaire 2014-2015 (de septembre à décembre 2014), pour la somme totale maximum de 41 000 €.

6. RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE / AGREMENT DES CANDIDATS ADMIS A PARTICIPER A L'ADJUDICATION

Le Conseil Municipal,
vu le cahier des charges applicable aux chasses communales approuvé par le Préfet du Bas-Rhin par arrêté du 08 juillet 2014,
après avis de la commission consultative de la chasse réunie en date du 2 décembre 2014,
➤ donne son accord à l'unanimité, pour l'agrément des dossiers des candidats suivants à l'adjudication du lot de chasse n° 3 fixée au 12 janvier 2015 :
- Société de Chasse du Waldoff, section Wantzenau-Waldrhein, locataire sortant ayant fait valoir son droit de priorité dont la composition est la suivante :

Locataire	membres
Société de chasse du Waldoff – section Wantzenau-Waldrhein	M. Hans Peter, Président M. Michel SCHUHLER M. Gilbert STOLL

- M. Serge DEBS, domicilié à Herrlisheim, 18, rue des Truites.

➤ et autorise à l'unanimité, le Maire à procéder à l'adjudication en date du 12 janvier 2015.

La présente séance a donné lieu à l'inscription de six délibérations et les membres suivants y ont assisté :

M. Patrick DEPYL

M. Roger BODE

Mme Françoise BOISSIERE

M. Denis CLAUSS

M. Jean-Louis GABEL

M. Christophe GEORG

Mme Anne-Claire GUISARD

Mme Christiane HEINTZ

Mme Anne HEMMERLE

Mme Michèle KANNENGIESER

M. Albert KUNKLER

Mme Agnès MACHWATE

M. Frédéric MAURY

M. Camille MEYER

Mme Sabine PAILLARD

M. Grégory SCHNEIDER

Mme Lise-Marie SEYS

Mme Myriam STENGER

Mme Christine STROH

M. Stéphane STROH

M. Benjamin VIX

M. Clément VIX

Mme Aline WISS

Mme Michèle WOLFF-VERINAUD

Absents, excusés :

Mme Pia KIEFFER avec procuration à Mme Michèle KANNENGIESER

Mme Stéphanie MOSCHENROS à Mme Sabine PAILLARD

M. Martial SCHILLINGER avec procuration à M. Denis CLAUSS

M. Serge HUGEL